Lire ou ne pas lire

Pouvoir, répression, plus violents à l'heure actuelle que dans le passé ? C'est une question qu'on s'était posée au cours d'une discussion. Question qui revient à l'esprit à la lecture de « Surveiller et Punir ».
Avec le sous-titre de « Naissance de la prison », Foucault rétrécit un peu (au niveau de la couverture) la portée de son étude ; ce qu'il met en évidence, c'est la naissance de la société disciplinaire : nouvelles formes économiques, nouvelle idéologie, nouveaux modes de contrôle, nouvelles techniques de pouvoir. Et c'est dans ce contexte que s'inscrit la naissance de la prison.

Si l'on s'en tient à la simple description de la « punition », la répression semble évidemment plus violente sous l'ancien régime. Du supplice de Damiens (1757) – « tenaillé aux mamelles, bras, cuisses, et gras des jambes... et sur les endroits où il sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante... » « Enfin, on l'écartela... et cela ne suffisant pas encore, on fut obligé pour démembrer les cuisses du malheureux, de lui couper les nerfs et de lui hacher les jointures... » (cité par Foucault p. 9) – on passe à des méthodes beaucoup plus douces comparées à la précédente. La punition ne doit plus laisser sa marque sur le corps mais sur l'âme « ranimer un intérêt utile et vertueux, dont le crime prouve combien il s'est affaibli. Le sentiment de respect pour la propriété – celle des richesses, mais aussi celle de l'honneur, de la liberté, de la vie – le malfaiteur l'a perdu quand il vole, calomnie, enlève ou tue. Il faut donc le lui réapprendre... on lui fera éprouver ce que c'est que perdre la libre disposition de ses biens, de son honneur, de son temps et de son corps, pour qu'il la respecte à son tour chez les autres » (p. 109). Et lorsqu'on arrive à l'emprisonnement, la punition n'a plus grand-chose à voir avec le supplice. « Tous les prisonniers se lèvent à la pointe du jour, de manière qu'après avoir fait leurs lits, s'être nettoyés, et lavés, et

avoir vaqué à d'autres nécessités, ils commencent généralement leur travail au lever du soleil... » (Cité par Foucault, p. 127)

Pouvoir moins violent ? Simplement pouvoir autre : c'est au XVIII^{e} siècle la mise en place de tout un quadrillage social ; « quadrillage individualisant » où l'individu est pris dans une machinerie de surveillance :

– Quadrillage de l'espace : « À chaque individu sa place ; et en chaque emplacement un individu. Éviter les distributions par groupes ; décomposer les implantations collectives : analyser les pluralités confuses, massives ou fuyantes. L'espace disciplinaire tend à se diviser en autant de parcelles qu'il y a de corps ou d'éléments à répartir. Il faut annuler les effets des répartitions indécises, la disparition incontrôlée des individus, leur circulation diffuse, leur coagulation inutilisable et dangereuse ; tactique d'anti-désertion, d'anti-vagabondage, d'anti-agglomération. Il s'agit d'établir les présences et les absences, de savoir où et comment retrouver les individus, d'instaurer les communications utiles, d'interrompre les autres, de pouvoir à chaque instant surveiller la conduite de chacun, l'apprécier, la sanctionner, mesurer les qualités ou les mérites. Procédure donc pour connaître, pour maîtriser et pour utiliser » (p. 145). Ce sera l'organisation des espaces « à la fois architecturaux, fonctionnels et hiérarchiques » (les « cellules », les « places » et les « rangs ».)

– Quadrillage de l'activité : contrôle du temps. « C'est en quarts d'heure, en minutes, en secondes qu'on se met à compter » (p. 152). « 8 h. 45 entrée du moniteur, 8 h 52 min appel du moniteur, 8 h 56 min entrée des enfants et prière... » (cité par Foucault p. 152). Contrôle du corps pour « intensifier l'utilisation du temps ».

Toute cette organisation reposant sur la surveillance hiérarchique : l'œil du maître se divise, se multiplie, s'aide

d'une architecture adéquate, « ce qui permet au pouvoir disciplinaire d'être à la fois indiscret, puisqu'il est partout et toujours en éveil), qu'il ne laisse en principe aucune zone d'ombre et qu'il contrôle sans cesse ceux-là mêmes qui sont chargés de contrôler ; et absolument « discret » car il fonctionne en permanence et pour une bonne part en silence... Grâce aux techniques de surveillance, la « physique » du pouvoir, la prise sur le corps s'effectuent selon les lois de l'optique et de la mécanique, selon tout un jeu d'espaces, de lignes, d'écrans, de faisceaux, de degré, et sans recours, en principe au moins, à l'excès, à la force, à la violence. Pouvoir qui est d'autant moins corporel qu'il est plus savamment « physique » (p. 179).

Cette surveillance va permettre la normalisation en pénalisant tout ce qui manque à la règle, qui s'écarte de la norme.

Cet univers disciplinaire élaboré à l'âge classique « en des lieux précis et relativement fermés – caserne, collèges, grands ateliers – » (p. 210) va aboutir à l'extension progressive des dispositifs de discipline au long du XVII^{e} et XVIII^{e} siècle, leur multiplication à travers tout le corps social, la formation de ce qu'on pourrait appeler en gros la « société disciplinaire » (p. 211). Et, dans ce contexte, le nouvel instrument de la pénalité sera la prison, lieu spécifique de surveillance « quoi d'étonnant si la prison ressemble aux usines, aux écoles, aux casernes, aux hôpitaux qui tous ressemblent aux prisons » (p. 229), lieu de privation de liberté « dans une société où la liberté est un bien qui appartient à tous de la même façon » (p. 234), et de « transformation technique des individus » (p. 235), mais aussi lieu de fabrication de « la délinquance ». Si « tout de suite la prison, dans sa réalité et ses effets visibles a été dénoncée comme le grand échec de la justice pénale » (p. 269), si dès le début, les divers projets de réforme n'ont réussi qu'à reconduire le même schéma (Fleury-Mérogis 1969 : même distribution d'ensemble que la Petite Roquette 1836), c'est

que « la prison, en « échouant » apparemment, ne manque pas son but (p. 281) : « produire la délinquance, type spécifié, forme politiquement ou économiquement moins dangereuse – à la limite utilisable – d'illégalisme » (p. 282).

« On peut dire que la délinquance, solidifiée par un système pénal centré sur la prison, représente un détournement d'illégalisme pour les circuits de profit et de pouvoir illicites de la classe dominante » (p. 288). (Attention tout de même au piège de l'analyse « La délinquance fait le jeu du pouvoir » ! – c'est moi qui le dis.)

Nécessité aussi des délinquants pour justifier certains aspects de la société disciplinaire : les présenter comme tout proches, partout présents et partout redoutables... « le fait divers criminel, par sa redondance quotidienne, rend acceptable l'ensemble des contrôles judiciaires et policiers qui quadrillent la société » (p. 292).

Mais cette solidité de la prison est-elle inébranlable ? « On peut, au contraire, situer les deux processus qui, dans la continuité même des processus qui l'ont fait fonctionner sont susceptibles de restreindre considérablement son usage et de transformer son fonctionnement interne. Et sans doute sont-ils déjà largement entamés. L'un, c'est celui qui diminue l'utilité... d'une délinquance aménagée comme un illégalisme spécifique, fermé et contrôlé ; ainsi avec la constitution à une échelle nationale ou internationale de grands illégalismes directement branchés sur les appareils politiques et économiques (illégalismes financiers, services de renseignements, trafic d'armes et de drogue, spéculations immobilières), il est évident que la main-d'oeuvre un peu rustique et voyante de la délinquance se révèle inefficace... l'autre processus, c'est la croissance des réseaux disciplinaires... Or, à mesure que la médecine, la psychologie, l'éducation, l'assistance, le « travail social », prennent une part plus grande des pouvoirs de contrôle et de sanction, en retour, l'appareil pénal pourra se médicaliser,

se psychologiser, se pédagogiser... Au milieu de tous ces dispositifs de normalisation qui se resserrent, la spécificité de la prison et son rôle de joint perdent de leur raison d'être. » (pp. 312-313).

Passage à l'humanité que le passage du supplice à l'univers carcéral ? Le carcéral s'étant étendu à tout le champ social, les prisons pourront-elles disparaître ? Il semble pourtant y avoir une reconversion des prisons. La prison, perdant sa fonction, ne deviendrait-elle pas simplement un lieu fermé de vengeance et d'élimination ? Entre la violence du supplice de Damiens et celle des « expériences » de privation sensorielle des prisons allemandes, il n'y a guère qu'une différence de civilisation (Savoir-Pouvoir).

Gudule.